Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 décembre 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.
Le Comité Syndical ainsi réuni le 17 décembre 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein de la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur au 3 rue du Balat à Rieupeyroux.

Date d'envoi de la convocation	12/12/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (2) :
BOUYSSIE Jean-Michel, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (43) :
ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc , CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEDRE Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel BOUYSSIÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2311-1-1 et D. 2311 15 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.229-26 IV alinéa 3 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

L'article 255 de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, et la

circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi. Ce rapport, présenté à l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget, a pour objectif de renforcer et de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

⇨ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :

- **de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du PETR ci-annexé;**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....18 DEC. 2025
Publié ou notifié le : .....18 DEC. 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,
Jean-Michel Bouyssie

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Rapport sur la situation en matière de développement durable sur les actions 2025
PETR Centre Ouest Aveyron

Notre territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de transition écologique.
En effet, l'ambition du PETR Centre Ouest Aveyron est de faire de la transition écologique un véritable levier de développement dans un territoire qui doit anticiper et faire face aux transformations économiques, sociales et environnementales : changement climatique, industrialisation maitrisée, déprise agricole....

Les actions menées depuis 2015 sont l'illustration de cet engagement.

1/ Fonctionnement du PETR Centre Ouest Aveyron au regard des finalités du développement durable

Les élus et les agents du PETR sont acteurs de la réduction de l'impact climatique.

▪ Fournisseurs

- recours au maximum à des fournisseurs locaux : assistance informatique, fournitures de bureau, traiteurs, etc. ce qui contribue indirectement à soutenir l'emploi local.
- achat de produits alimentaires locaux

▪ Pratiques professionnelles vertueuses et éco-gestes

- Télétravail à raison d'un jour régulier par semaine
- Sensibilisation des agents : charte de sobriété numérique de l'ANPP
- Tri des déchets

▪ Déplacements professionnels

- Un véhicule électrique
- Visioconférences qui limitent quelques déplacements

2/ Animation territoriale menée par le PETR Centre Ouest Aveyron en matière de développement durable

▪ La poursuite d'un programme de transition énergétique

La démarche PCAET du PETR Centre Ouest Aveyron, qui a **démarré en 2016, a permis de mettre en œuvre en 2025 les actions suivantes :**

- **Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables d'intérêt territorial.** L'année 2025 a permis d'accompagner les collectivités et porteurs de projets volontaires avec notamment :

ECLR a accompagné les acteurs volontaires vers des projets de production EnR portés par le territoire, pour une transition énergétique du territoire, en partageant équitablement une gouvernance démocratique et la valeur produite. Ces projets collectifs et citoyens permettent 3 fois plus de retombées économiques pour le territoire ; les bénéfices sont réinvestis dans de nouveaux projets locaux et non délocalisables, de production EnR ou de réduction des consommations énergétiques, au service des habitants et du territoire (la production permet de réduire les consommations et la précarité énergétique).

La coopérative EnerCOA participe à la production d'énergies renouvelables participatives et citoyennes pour l'équivalent de 10% de la consommation électrique de Villefranche. Elle vient d'inaugurer la plus grande centrale photovoltaïque citoyenne d'autoconsommation collective de France (2.3 MW), et prévoie de doubler sa production dans les prochaines années en développant des petites installations participatives sur le territoire du PETR.

La CC Conques Marcillac participe au développement d'EnerCOA en vue du développement de projet de production photovoltaïque sur l'EPCI.

Pays Ségali Communauté a développé des projets de production photovoltaïque pour l'équivalent de 10% de la consommation électrique de Baraqueville et participe au développement d'EnerCOA, qui équipe des toitures de bâtiments publics.

- **Modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires**
- **Participation aux PCAET de Rodez Agglomération et de Ouest Aveyron Communauté**
- **Suivi des diagnostics énergétiques et des rénovations de bâtiments publics** en partenariat avec le SIEDA
- **Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures** dans les bâtiments publics
- Participation **au réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable** avec le CPIE

▪ La mise en œuvre du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026

Ce nouveau contrat co-construit avec les EPCI met la transition écologique au cœur des politiques publiques.

Le contrat du PETR s'articule autour de 3 axes et d'un enjeu transversal

Les trois axes : Développement économique équilibré, Vitalité et attractivité, Adaptation et résilience environnementale, s'attachent à intégrer dans tous les champs une dimension de développement durable.

L'enjeu transversal « Solidarité territoriale, Coopération et Transition écologique » vient

renforcer cette volonté en définissant des principes communs pour concilier développement et soutenabilité en favorisant les interdépendances et les complémentarités entre les territoires.

Il s'agit véritablement d'entrer dans une logique de résilience, engagée de façon systématique : tout projet, toute politique publique devront intégrer dès leur conception, leur planification, voire leur financement, toutes les questions relatives aux piliers du développement durable pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps, avec les principes d'actions suivants :

- ✓ Assurer la viabilité économique des projets
- ✓ Veiller à une utilisation responsable des ressources
- ✓ Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- ✓ Participer à la cohésion sociale et au bien-être des habitants
- ✓ S'inscrire dans une démarche de résilience

Il a été mis en œuvre dès 2022 avec des programmations annuelles.

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont évolué en 2024 pour devenir les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique. Cette transformation s'inscrit dans un contexte de renforcement de la planification écologique au niveau territorial. Le PETR a donc réalisé un travail d'adaptation de son CRTE avec un recensement des projets priorisés au regard d'une grille d'analyse prenant en compte les enjeux de transition écologique. Ces adaptations on fait l'objet d'un avenant qui a été signé le 6 juin 2025.

- **La mise en œuvre du contrat territorial Occitanie, du programme LEADER et de l'ATI FEDER**

Ces contrats régionaux et Européens ont été construits d'une part sur la base du projet de territoire et du CRTE exposés ci-dessus, d'autre part sur les grandes orientations politiques de la Région avec son Pacte vert et les principes horizontaux de l'Europe, dont celui du volet développement durable. La dimension de durabilité a donc été particulièrement mise en avant.

- **L'apport d'expertise et l'accompagnement des projets participant à la transition écologique du territoire**

Dans le cadre de ses missions de contractualisation et d'ingénierie territoriale, de nombreux projets participant au développement durable (Transition énergétique, mobilités, biodiversité, économie circulaire, agriculture et alimentation…) ont été initiés en 2025.

Le PETR a également accompagné des politiques en faveur des centralités (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Bourgs Centres Occitanie) qui permettent une meilleure organisation spatiale des services et équipements, une réduction des déplacements et une meilleure maitrise foncière.

- **La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020**

La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020 permet au territoire de s'engager vers un urbanisme plus durable au travers de l'intégration par les nouveaux PLUi des orientations suivantes :

- Un aménagement urbain soucieux de l'économie des ressources foncières
- Des mobilités maitrisant les impacts environnementaux
- L'engagement vers un territoire à énergie positive
- La maitrise des pollutions et des risques
- La gestion durable des ressources (eau, foret…)
- La préservation des richesses écologiques
- La mise en œuvre d'une trame Verte et Bleue

- **La structuration d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET**

Cette stratégie permet de renforcer les actions du PCAET et du SCoT dans la promotion d'un urbanisme durable.

➲ Elaboration de **guides à l'usage de la rénovation des façades**

Ces guides apportent des conseils simples et pédagogiques afin d'orienter les propriétaires vers un projet d'embellissement de qualité, facilitant la réalisation des travaux respectueux de l'architecture traditionnelle du territoire. Ils ont été réalisés par le PETR Centre Ouest Aveyron, avec le soutien de l'UDAP et du CAUE.

➲ Elaboration d'un **plan paysage**

- **Programme d'actions revitalisation des centres-bourgs**

Ce plan d'action transversal a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences.

Dans ce cadre, le PETR a mis en œuvre les actions suivantes :

- ***un réseau d'experts*** pour une approche décloisonnée du sujet et un accompagnement méthodologique et opérationnel des collectivités,
- ***Un livret des partenaires ressources,***
- **Des rencontres et visites** pour sensibiliser les collectivités du PETR : désimperméabilisation et renaturation des espaces publics, cours d'école, lotissements

- **La situation du territoire au regard des indicateurs de suivi de transition énergétique**

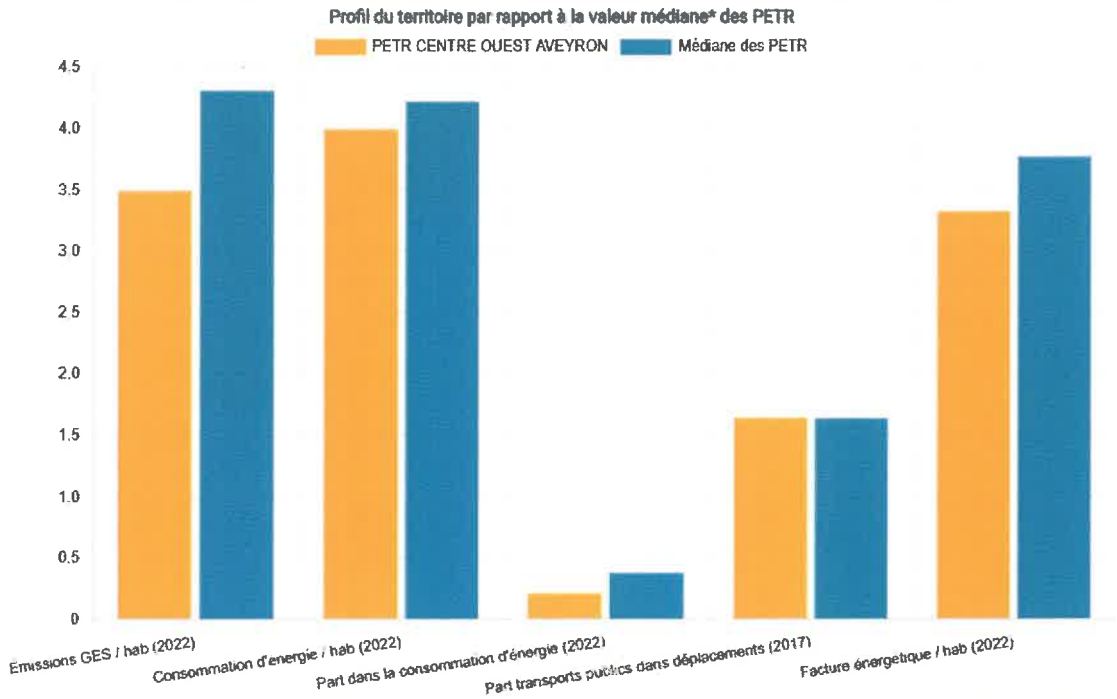

* La médiane est la valeur qui sépare en deux parties les territoires : 50% des territoires sont en dessous de la médiane et 50% des territoires sont au-dessus de la médiane

Comparaison avec les PETR d'Occitanie

- Des indicateurs globalement meilleurs pour le PETR Centre Ouest Aveyron

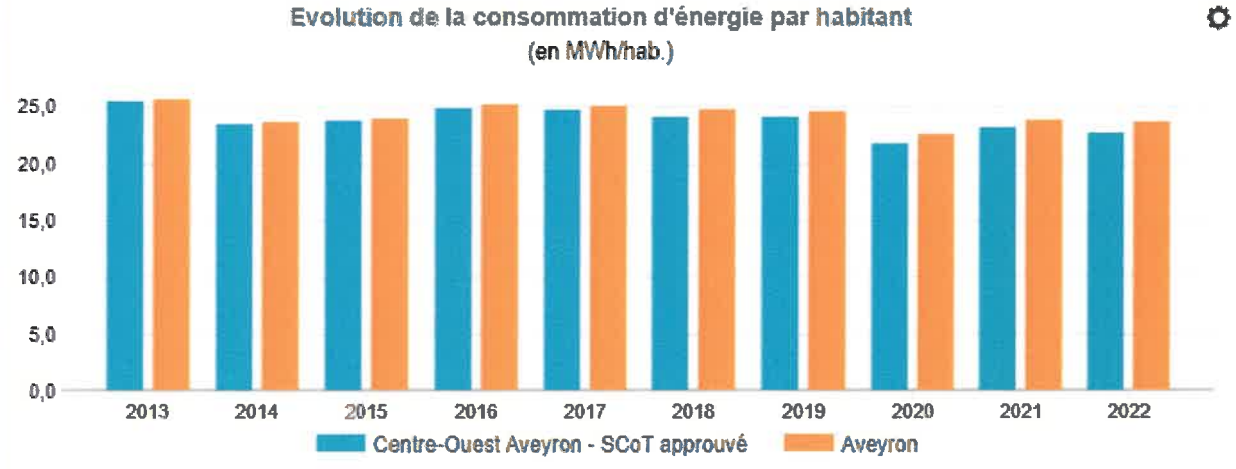

Source : ORCEO - DREAL

Consommation d'énergie par habitant :

- Une légère baisse depuis 2013 mais régulière
- Consommation légèrement inférieure à celle du département de l'Aveyron et à la médiane des PETR mais supérieure à celle de l'Occitanie
- Mais qui reste en deçà des objectifs

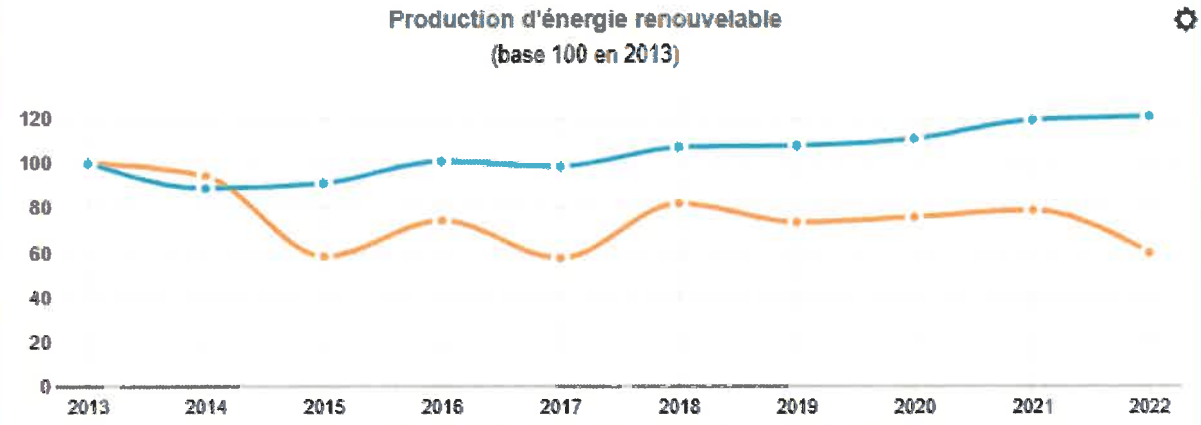

Source : ORCEO

Production d'énergie renouvelable :

- Une hausse régulière de la production des EnR
- Une évolution supérieure à celle de l'Aveyron et de l'Occitanie
- Mais qui reste en deçà des objectifs

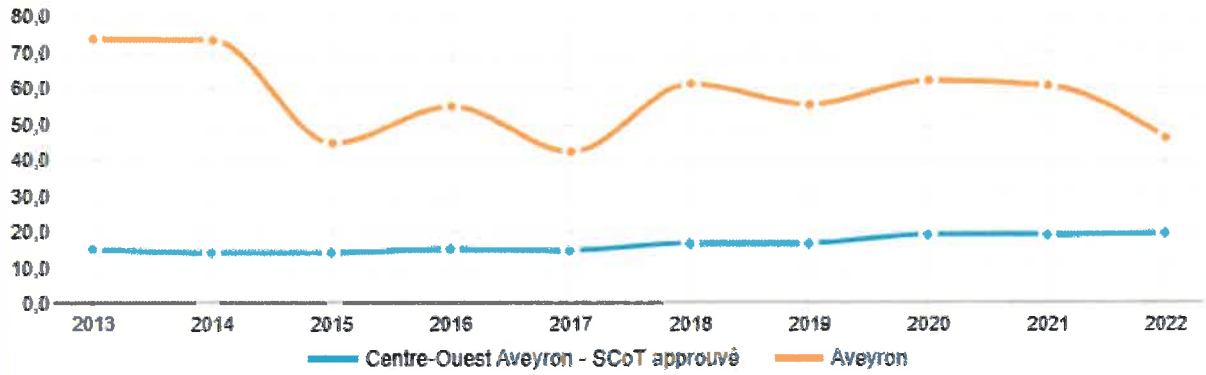

Source : ORCEO - DREAL

Part des EnR dans la consommation d'énergie :

- Stabilité observée

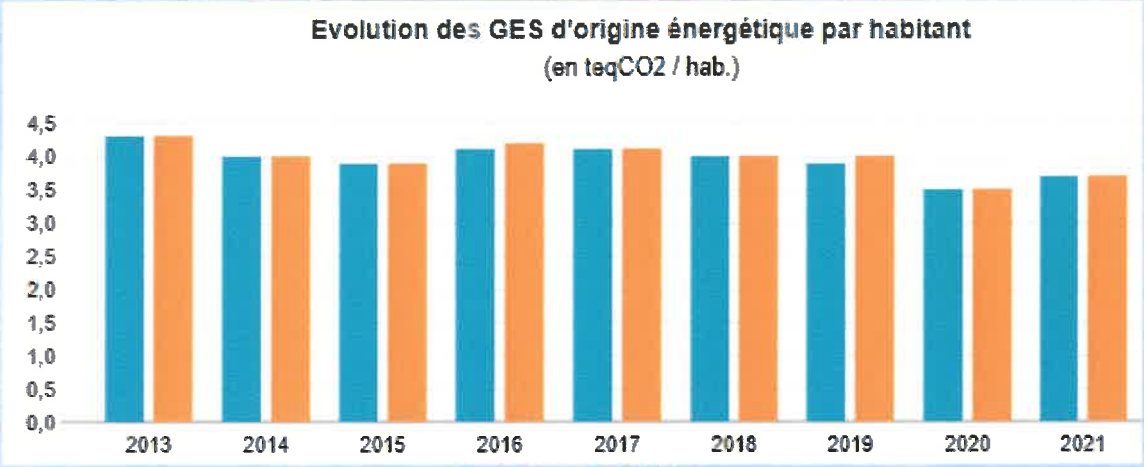

Emission de GES :

- Baisse tendancielle et régulière de réduction des GES dans tous les secteurs émetteurs, hormis sur le transport routier
- Emission de GES similaire au Département de l'Aveyron mais significativement inférieure à la médiane des PETR et à la Région Occitanie
- Mais qui reste en deçà des objectifs

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport Développement Durable 2025

Date de décision: 17/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2025

Numéro de l'acte : 251217_19DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20251217-251217_19DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2
Institutions et vie politique
Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 251217-19 DL Rapport développement durable 2025.pdf (99_DE-012-200050565-20251218-251217_19DL-DE-1-1_1.pdf)